



Comité Directeur

Procès-Verbal n°13

Réunion de Bureau du : **Mardi 22 février 2022**

Présidence : **M. William PONT**

Secrétaire Général : **M. André VITIELLO**

Présents : **Mmes Cathy DARDON – Béatrice MONNIER – MM Gérard BORGONI – Jean-Paul RUIZ**

Excusé :

Assiste(nt) à la séance : **Mme Nathalie COGGIA (Directrice Administrative) – MM Patrick FAUTRAD – Bruno GIMENEZ – Gérard IVORA – Jean PAOLINI**

MODALITES DE RECOURS

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions du Comité de Direction peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs ;

L'appel est adressé à la commission d'Appel de la Ligue Méditerranée de Football par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.



Le port du masque est obligatoire dans les locaux du district

A votre arrivée dans le hall d'entrée merci de présenter un Pass Sanitaire (attestation vaccinal ou test de - 24 heures)





CORRESPONDANCES

FFF :

- Hotline Pandémie : Actualisation au 16 février 2022 du protocole de reprise des compétitions régionales et départementales. Transmis aux membres du C.D et mis en ligne sur le site

Divers :

- **CDOS** : Convocation à l'Assemblée Générale qui se tiendra le samedi 19 mars 2022 à 9h00 à CARQUEIRANNE. Transmis au Président

- **Fédération Française du Sport Universitaire** : Demandant un trio d'arbitres suite à l'organisation d'une rencontre universitaire le 24 février 2022. Transmis à la C.D.A

- **District de Football de Loire-Atlantique** : Recrute un conseiller technique départementale en arbitrage. Les candidatures assorties d'un Curriculum Vitae détaillé et d'une lettre de motivation manuscrite doivent être adressées avant le 04 mars 2022 à : Monsieur Le Président du District de Football Loire-Atlantique – 14 rue du Leinster – CS 44502 – 44245 LA CHAPELLE SUR ERDRE Cedex

INFORMATIONS

M. William PONT fait le point sur :

- L'Assemblée Elective de la Ligue prévue samedi 26.02.2022
- Le rassemblement U11 « Journée Départementale Henri LAGGIARD » du 12.03.2022
- La rencontre Internationale prévue à Marseille le 25 mars 2022 prochain entre la FRANCE et la COTE D'IVOIRE.
- Le Tournoi International Futsal à TOULON les 04, 05 et 06 avril 2022 avec la participation des équipes de FRANCE, du BRESIL et de LA SLOVENIE.
- L'Assemblée Fédérale et l'Assemblée de la LFA prévues les 17 et 18 juin 2022 à NICE (organisation Ligue Méditerranée)
- La situation financière du District et l'analyse pour la saison en cours des divers projets
- Le nombre de licenciés à ce jour : 22044

*Prochaine réunion Plénière
le mardi 08 mars 2022 à 16h00*

Le Président : M. William PONT
Le Secrétaire Général : M. André VITIELLO